

Demande d'inscription Transport scolaire 2019/2020

IMPORTANT : avant de remplir cet imprimé, lisez attentivement les informations pratiques jointes. Écrire en MAJUSCULE, SVP.

Pièces justificatives demandées :

- Copie du dernier avis d'imposition ;
- Photo d'identité de l'élève (nom et prénom au dos de la photo).
- Dérogation de l'inspection académique le cas échéant.

Identité de l'élève

Nom
Prénom
Date de naissance..... Sexe : F M

Représentant légal n°1 Représentant légal n°2

En cas de garde alternée

Parent Tuteur
 Famille d'accueil Foyer

Nom Prénom
Date de Naissance Date de Naissance
Adresse Adresse
Code Postal Code Postal
Ville Ville
Tél. fixe Tél. fixe
Portable Portable
Courriel Courriel

Communes et points d'arrêt

Commune de montée
Point de montée.....
Commune de descente.....
Point de descente

Ligne empruntée (facultatif)

La ligne régulière n°
 Un service de transport scolaire

En cas de garde alternée (représentant légal n° 2) ou de correspondance

Commune de montée
Point de montée.....
Ligne empruntée (facultatif)

Vos réponses à ce formulaire vont nous permettre de suivre votre demande d'inscription et de vous envoyer des informations sur le transport de votre enfant (suivi du dossier, info-traffic).

Les renseignements portés sur ce document feront l'objet de vérifications. Toute fausse déclaration entraînera un nouvel examen du dossier et, le cas échéant, une révision de la participation familiale, voire une exclusion des transports scolaires.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente demande.

Toute modification devra impérativement être transmise à la Sous-Direction des transports dans les plus brefs délais.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement et des conditions de transport, et je m'engage à les respecter.

Avec le RGPD, la Région protège vos données ! Vos réponses à ce formulaire vont nous permettre d'instruire votre demande d'inscription. Les données transmises sont confidentielles et restent stockées sur nos serveurs sécurisés pendant toute la durée de l'abonnement. Vous pouvez exercer vos droits (vérifier vos données, les faire rectifier, éventuelle suppression ...) en contactant la Déléguée à la Protection des Données de la Région à l'adresse dpo@nouvelle-aquitaine - ou par courrier postal.

Pour plus d'informations sur la protection des Données, vous pouvez lire notre Politique de Confidentialité sur le lien <https://www.nouvelle-aquitaine.fr/politique-confidentialite.html>.



La Région vous transporte

Cadre réservé à l'administration

1^{re} demande Renouvellement Modification

Scolarité 2019/2020

Établissement scolaire
Commune de l'établissement.....

Statut Scolaire Etudiant Apprenti Autre :

Qualité Externe Demi-pensionnaire

Primaire Maternelle CP CE1 CE2 CM1 CM2

Collège 6^e 5^e 4^e 3^e

Lycée CAP

Seconde générale Seconde professionnelle
 1^{ère} bac général (*) 1^{ère} bac professionnel
 Terminale bac général (*) Terminale bac professionnel

Seconde technologique
 1^{ère} bac technologique
 Terminale bac technologique

(*) Enseignements de spécialité

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Arts - Arts du cirque | <input type="checkbox"/> Langues, littérature et cultures étrangères |
| <input type="checkbox"/> Arts - Arts plastiques | <input type="checkbox"/> Mathématiques |
| <input type="checkbox"/> Arts - Cinéma, audiovisuel | <input type="checkbox"/> Numérique et sciences informatiques |
| <input type="checkbox"/> Arts - Danse | <input type="checkbox"/> Physique-chimie |
| <input type="checkbox"/> Arts - Histoire des arts | <input type="checkbox"/> Sciences de la vie et de la terre |
| <input type="checkbox"/> Arts - Musique | <input type="checkbox"/> Sciences de l'ingénieur |
| <input type="checkbox"/> Arts - Théâtre | <input type="checkbox"/> Sciences économiques et sociales |
| <input type="checkbox"/> Biologie, écologie | <input type="checkbox"/> LV1 : |
| <input type="checkbox"/> Histoire-géographie et sciences politiques | <input type="checkbox"/> LV2 : |
| <input type="checkbox"/> Humanités, littérature et philosophie | |
| <input type="checkbox"/> Littérature, langues et cultures de l'antiquité | |

Options

CHAM CHAT CHAD SEGPA
 ULIS Pôle espoir (fournir justificatif)

Signature du représentant légal obligatoire

Fait à
Le

Retournez cette demande sous enveloppe suffisamment affranchie à l'Organisateur Secondaire délégué en charge du transport de votre enfant.

TRANSPORTS SCOLAIRES

à retourner avant le 20 juillet 2019



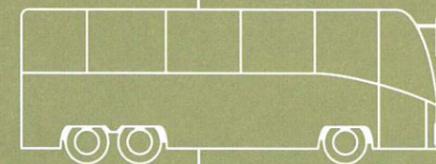
Une rentrée
solidaire et harmonisée
à l'échelle de la Région

2019/2020

DOSSIER D'INSCRIPTION

CIRCUITS SCOLAIRES DÉLÉGUÉS

1^{ère} inscription ou renouvellement
INSCRIPTION OBLIGATOIRE



transports.nouvelle-aquitaine.fr



La Région vous transporte

IMPORTANT

Les 7 points clés de la rentrée 2019

- 1 Tarification scolaire harmonisée** à l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine.
- 2 Prise en compte du quotient familial** pour le calcul du montant de la part familiale due pour les élèves ayants droit.
- 3 La carte scolaire s'applique** désormais à tous les établissements scolaires d'enseignement général y compris **les lycées** (sauf dérogations prévues au Règlement).

TRANCHE DE QUOTIENT FAMILIAL	1	2	3	4	5
TARIF ANNUEL DEMI-PENSIONNAIRE	30€	50€	80€	115€	150€
TARIF ANNUEL INTERNE	27€	45€	72€	103,50€	135€

- 4 Possibilité d'Aide Individuelle au Transport (AIT)** pour les ayants droit demi-pensionnaires, externes ou internes dont le trajet domicile établissement scolaire ne peut pas être assuré par un réseau de transport routier régional ou un réseau TER. L'AIT est modulable en fonction de paliers de distance et du quotient familial. La demande doit être transmise avant le 1^{er} novembre de l'année scolaire en cours.
- 5 Les demandes d'annulation de carte** ne feront l'objet d'aucun remboursement total ou partiel sauf cas de désinscription intervenant avant le 30 septembre 2019, justifiées par un arrêt de la scolarité, un déménagement ou un changement d'orientation.
- 6 En cas de trajet en correspondance** avec un réseau de transports urbains et à la condition que l'arrêt de dépose (ou de prise en charge) soit distant de plus de 800 mètres de l'établissement scolaire fréquenté par l'élève, la Région Nouvelle-Aquitaine prendra en charge les titres de transport nécessaires au complément de parcours effectué sur le réseau urbain concerné.
- 7 Un nouveau règlement** de Transports scolaires et des sanctions encourues uniformes. À consulter en intégralité sur transports.nouvelle-aquitaine.fr onglet TRANSPORTS SCOLAIRES

Qui peut bénéficier de la participation aux transports scolaires ?

Les élèves ayants droit quel que soit leur statut (*externe, demi-pensionnaire, interne*) résidant dans la Région Nouvelle-Aquitaine (*hors ressort territorial d'une Autorité Organisatrice de la Mobilité compétente en matière de transports*) :

- Domiciliés à plus de 3 km de l'établissement scolaire fréquenté.
- Scolarisés de la maternelle (*sous conditions*) à la fin des études secondaires (*niveau BAC*).
- Inscrits dans un établissement scolaire public ou privé sous contrat d'association avec l'État, relevant du Ministère de l'Éducation Nationale ou du Ministère de l'Agriculture.
- Dans le respect de la sectorisation (*carte scolaire*) applicable à leur commune de résidence (*sauf cas de dérogation validée*).
- Sur la base d'un aller-retour par jour en période scolaire (*un aller-retour par semaine pour les élèves internes*).
- La Région ou l'Autorité Organisatrice de 2nd rang se réserve le droit d'accepter, sous certaines conditions, des élèves ne respectant pas l'un de ces critères, en fonction du nombre d'enfants inscrits et dans le cadre de l'offre de transport existante. Dans l'hypothèse où la demande de dérogation est acceptée, les parents de l'élève se verront appliquer :
 - La tarification de non ayant droit de 195€ pour les demi-pensionnaires.
 - La tarification commerciale pour les autres : internes non ayants droit, étudiants, apprentis.

Cas particuliers

Sont invités à se rapprocher :

- De leur Département de domicile, les élèves qui ne sont pas en mesure d'utiliser les moyens de transport en commun en raison de leur handicap
- De leur agglomération, les élèves qui résident et sont scolarisés sur le territoire d'une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) : Bordeaux Métropole, COBAS (Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Sud), COBAN (Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Nord) ou CALI (Communauté d'agglomération du Libournais).

IMPORTANT

L'inscription au transport scolaire implique l'acceptation pleine et entière du :

- RÈGLEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES et plus particulièrement
- DES CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DES SERVICES qui précisent les obligations des parents et de l'élève pendant le trajet.

Ce document est un extrait du règlement. Règlement complet à consulter sur transports.nouvelle-aquitaine.fr

Comment remplir votre dossier ?

Nouveau !
Inscription en ligne sur transports.nouvelle-aquitaine.fr
DÈS LE 3 JUIN 2019

Plus simple :
Pour toute demande 1^{ère} inscription et renouvellement vous créez un compte unique par famille regroupant tous les dossiers d'une même fratrie.

Plus rapide :
Vous avez connaissance automatiquement de la décision prise conformément aux règles et critères fixés par la Région, sauf si votre dossier nécessite un complément d'instruction.

Plus pratique :
Vous pouvez payer en ligne le montant de la part familiale (en 1 ou 3 fois). Plus de risque d'être pénalisé à la rentrée scolaire pour oubli ou retard de paiement !
Important : en cas de prise en charge totale ou partielle de la tarification par l'autorité organisatrice de 2nd rang, vous ne paierez que le reste à charge.

ATTENTION : Pour bénéficier de la tarification basée sur votre quotient familial, vous devrez obligatoirement vous munir de votre dernier avis d'imposition. À défaut de ces renseignements, le montant de la tranche la plus élevée vous sera appliqué.

Si vous ne souhaitez pas vous inscrire en ligne

Vous trouverez au verso, une fiche d'inscription que vous pourrez compléter puis retourner à l'Organisateur Secondaire délégué en charge du transport de votre enfant.

Toute demande incomplète ne pourra être instruite et l'ensemble du dossier vous sera retourné.

La carte de transport scolaire



LA CARTE SCOLAIRE

Toute inscription validée à un transport scolaire vous donne droit à l'obtention d'une carte de transport personnalisée.

En dehors du trajet scolaire, la carte de transport scolaire permet de se déplacer librement sur le réseau routier régional pour les loisirs hors temps scolaire : mercredi après-midi, samedi, dimanche et vacances scolaires (*sauf vacances d'été*).

BON A SAVOIR :
frais d'inscription OFFERTS jusqu'au 20 juillet. Passée cette date, 15€ de frais d'inscription vous seront facturés.

POURQUOI EST-IL IMPORTANT DE RESPECTER LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION ?

- Pour une meilleure anticipation des besoins : nombre de cars nécessaires, répartition des enfants par véhicule, adaptation des itinéraires.
- Pour une meilleure organisation : les inscriptions tardives génèrent des sur-effectifs qui remettent en cause l'organisation initialement prévue.

Plus d'infos

→ 0974 500 033 *Prix d'un appel local.*
Du lundi au samedi de 7h à 19h.

IMPORTANT

Les demandes de modifications ainsi que les déclarations de perte de la carte doivent être transmises à l'Autorité Organisatrice de 2^d rang.

Les titres éventuellement achetés par l'ayant-droit dans l'attente de réception de sa carte d'abonnement ne sont ni remboursables, ni déductibles du montant de la tarification demandée.